

Compte-rendu de l'installation du Conseil municipal 2020-2026  
Salle des fêtes de Charmé  
4 juillet 2020

Présents : BORNE Bernard, BARBARIT Frédéric, MACHET Chantal, BAUDRILLART Agnès, FRADIN Benoit, DECELAS Jean-Pierre, BECHIEAU Sabrina, DRECQ Christian, RABIOUX Jean-Michel, CLAEYSSENS Robert, DRECQ Sylviane .

La séance est ouverte par le doyen d'âge, Bernard Borne, qui procède à l'appel nominatif des conseillers élus, après un discours de présentation. A. Baudrillart est désignée secrétaire de séance et S. Béchieau et F. Barbarit sont nommés assesseurs.

Le doyen déclare les conseillers municipaux installés dans leur fonction et invite à procéder à l'élection du Maire, puis à la désignation du nombre d'adjoint et enfin à l'élection des adjoints.

Bernard BORNE, seul candidat, est élu Maire de Charmé, et recueille 10 voix (1 bulletin blanc) et est immédiatement installé. A partir de ce moment, c'est en tant que Maire qu'il poursuit la séance.

Bernard Borne propose la candidature d'Agnès Baudrillart au poste de premier adjoint.

Agnès Baudrillart, seule candidate pour le poste de premier adjoint est élue par 10 voix (1 bulletin blanc).

Bernard Borne propose la candidature de Jean-Michel RABIOUX au poste de deuxième adjoint. Christian DRECQ propose également sa candidature.

Jean-Michel RABIOUX recueille 6 voix

Christian DRECQ recueille 4 voix

1 bulletin blanc

Jean-Michel RABIOUX est élu deuxième adjoint.

Le Maire lit la Charte de l'élu et en remet un exemplaire à chaque conseiller. S'adressant ensuite aux élus et à l'assistance, il forme le vœu qu'un climat de respect mutuel et d'écoute réciproque, de sérénité dans les échanges et d'efficacité dans les décisions puisse toujours prévaloir. Le nouveau conseil, héritant d'une commune convenablement gérée et aux finances tout à fait saines, va poursuivre les projets initiés par la précédente équipe et progressivement apporter les siens.

Contrairement à la tradition, le Maire a dû clôturer la séance sans le moment de convivialité que les mesures sanitaires nous interdisaient.

Le Maire



La secrétaire de séance

